



AG DISTRICT & AG LIGUE

Par obligation (statut et législation), le District et la Ligue organisent, chacune, 2 assemblées, l'une en juin, l'autre en octobre. L'AG de District doit obligatoirement précéder celle de LIGUE.

- ☑ L'AG du mois de juin est une assemblée de clôture de saison. Les comités directeurs y présentent leurs budgets et projets pour la saison future.
- ☑ L'AG du mois d'octobre concerne notamment les comptes et bilans financiers définitifs.

ATTENTION : Vous avez la possibilité de rédiger un vœu qui devra parvenir au District 21 jours avant la date de l'Assemblée Générale du District (date de la poste faisant foi).

IMPORTANT : *Qu'entendons-nous par vœu ?*

Un vœu est une demande de modification concernant un texte réglementaire, un texte disciplinaire, une structure, une organisation quelconque.

Chaque année, un certain nombre de vœux sont émis par les clubs. Certains aboutissent.

Les vœux peuvent être présentés par les commissions ou même par le Comité Directeur du District.

Ces vœux sont analysés en AG et l'on procède au vote à mains levées ou par bulletin secret (à la demande express de l'un des participants de l'AG).

Nous conseillons aux clubs de nous contacter avant d'entamer quoi que ce soit pour les guider et mener à bien leur projet.

- ☑ L'organisation des AG revient au DISTRICT ou la LIGUE. En principe, le District tourne sur les terres de ses 5 groupements et fait appel à candidature à un club pour la partie matérielle. La ligue quant à elle, procède de même et tient session à tour de rôle sur les 7 districts de son territoire.

N.B. : *Un numéro spécifique relatif à chaque AG est édité.*

Etudiez ces exemplaires et munissez-vous en pour participer à ces AG.

L'APC vous recommande d'assister vous-même à ces AG ou de vous faire représenter par des personnes, membres du bureau de votre club ; les décisions de ces assemblées engagent votre club pour de longues années.

Votre interlocuteur :
Yves ENCRENAZ - Vice Président - 06 16 60 81 42